

**SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

■ Séance du 9 novembre 2009

■ Examen du rapport du délégué pour l'année 2008 – Activité d'exploitation du Parking Espercieux à Marseille (2^{ème} arrondissement) déléguée à la Société Marseillaise de Stationnement.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations données ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif des principaux indicateurs portant sur le service du Parking Espercieux.

I/ Compte-rendu technique

Le délégué a réalisé en 2008 des investissements à hauteur de 418 000 euros, répartis entre les parkings Arvieux pour les deux tiers et le parking Espercieux pour le tiers restant. Contractuellement les investissements initiaux étaient prévus à hauteur de 200 000 euros, ce montant a donc été dépassé.

On note toutefois que parmi les investissements réalisés, 216 000 euros relèvent d'une action non prévue de « mise au style Q-Park » ; ainsi ce sont 157 000 euros qui ont été investis par rapport au prévisionnel de 200 000 euros.

On constate donc un léger retard par rapport au plan prévisionnel, qui peut s'expliquer par des travaux non réalisés sur le parking Arvieux dont la mise en service n'a pas eu lieu en 2008.

En ce qui concerne les effectifs, le délégué fait état d'une équipe composée de trois agents d'exploitation et d'un responsable ; en l'absence de données détaillées sur l'affectation de ce personnel au parking il est difficile d'apprécier les moyens mis en œuvre pour assurer une présence de personnel en permanence durant les heures d'ouverture de l'équipement, toutefois les effectifs semblent suffisants pour couvrir cette obligation.

On note sur ce point que le parking est ouvert de 6h à 22h du lundi au samedi pour les horaires ; le délégué a donc fait le choix d'étendre les heures d'ouverture par rapport à ce qui était prévu au contrat afin d'optimiser la fréquentation du parking.

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs pratiqués en 2008 sont conformes à ceux prévus au contrat de délégation (pour mémoire 2,20 euros la première heure, la première demi-heure étant gratuite ; 185 euros l'abonnement mensuel standard).

La fréquentation du parking Espercieux s'élève à 22 889 véhicules horaires en 2008 et une moyenne de 310 abonnés par mois, le nombre d'abonnés en fin d'année s'élevant à 330.

La fréquentation est en hausse constante sur l'année, exceptée durant la période estivale pour les usagers horaires.

Si le nombre d'abonnés est légèrement supérieur aux prévisions du délégataire, la fréquentation horaire est elle inférieure aux attentes. Cela s'explique pour le délégataire par les difficultés d'accès au parking au début de l'année, qui se sont améliorées par la suite, mais également par le maintien en exploitation du parking P1 au bout des Docks dont la fermeture était prévue en 2008.

2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires s'élève en 2008 à 728 000 euros HT, dont les trois quarts sont réalisés par les abonnés.

On note par ailleurs sur ce point que la quasi-totalité des abonnements contractés (98%) concernent des abonnements permanents, soit la formule d'abonnement dont le tarif est le plus élevé.

Les charges s'élèvent elles à 731 000 euros, le poste essentiel étant la redevance versée à la collectivité (330 000 euros, soit 45% des charges) et le deuxième poste concerne les frais de personnel qui représentent 22% du total des charges.

Le résultat net de la délégation de service public est donc légèrement négatif (- 3 000 euros) ; mais on note que l'exploitation, avant intégration de la redevance, est largement excédentaire, l'excédent brut d'exploitation s'élevant à 54% des produits, ce qui témoigne du bon fonctionnement de l'équipement.

3/ Relations financières avec MPM

Conformément aux dispositions contractuelles, le délégataire a versé au titre de l'année 2008 une redevance forfaitaire à MPM pour un montant de 330 000 euros.

Une redevance variable assise sur les recettes est également prévue au contrat mais le seuil de versement n'a pas été atteint en 2008 et aucune redevance variable n'est donc due pour cet exercice (l'écart entre le chiffre d'affaires réalisé et le seuil de versement s'élève à 25 000 euros environ).

III/ Qualité du service

Le délégataire propose un certain nombre de services complémentaires à destination des usagers des parkings. Des partenariats ont également été mis en place avec les équipements et acteurs économiques locaux (hôtels, entreprises, SNCM, Théâtre de la Minoterie) afin de participer à l'attractivité du secteur et d'optimiser les recettes du parking.

Une enquête de satisfaction a été menée en 2008, faisant ressortir comme points forts la qualité de l'accueil et du service ainsi que la propreté et la luminosité du parc, et comme points faibles l'absence de musique d'ambiance et la signalétique tant extérieure qu'intérieure.

Ces points ont fait l'objet d'actions d'amélioration de la part du délégataire.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2008

Bien que la fréquentation horaire du parking Espercieux soit inférieure aux prévisions, conduisant à un résultat net légèrement négatif, la situation économique et financière de la DSP apparaît satisfaisante, et les engagements du candidat sont respectés.